

La rédaction du document unique

Public Concerné

Dirigeants d'entreprises, responsables de site, responsables ou animateurs "Hygiène, Sécurité et Environnement", membres du CHSCT

Objectifs

Connaître les aspects réglementaires du code du travail concernant l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs
Utiliser les outils indispensables pour procéder à l'évaluation des risques
Elaborer le rapport d'évaluation des risques, conformément au décret 2001-1016 du 5 novembre 2001

Méthodes et moyens pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques, d'exercices et d'échanges entre l'animateur et les stagiaires - Etude de cas

Documents délivrés :

- Attestation(s) de présence de la formation
- Fiche(s) d'évaluation du stage
- Attestation(s) individuelle(s) de fin de formation
- "Support de stage" remis à chaque participant

Pré Requis

Savoir communiquer en français par oral et par écrit

Parcours pédagogique

Synthèse de la loi 91-1414 du 31 décembre 1991 concernant la prévention des risques professionnels

Etude du décret 2001-1016 du 5 novembre 2001

- Evaluation des risques dans un document unique - Méthodologie Carsat de repérage des phénomènes et situations dangereux - Estimation de la probabilité des accidents - Estimation de la gravité possible de ces accidents - Détermination des mesures de prévention prioritaires

Identification des risques : repérer les situations dangereuses

- Risques liés aux machines - Risques liés aux outils - Risques électriques - Risques liés à la manutention manuelle - Risques liés aux postures de travail et aux gestes répétitifs - Risques liés à la manutention mécanique - Risques liés aux produits dangereux - Risques liés à la poussière - Risques liés à l'éclairage - Risques liés au bruit

Evaluation des risques

- Probabilité que l'accident se produise pour chaque situation dangereuse identifiée - Gravité des dommages possibles pour chacune de ces situations

Rédaction d'un document unique

- Mise à jour du document - Mise à disposition du document - Sanctions pénales encourues en cas de non-respect du décret

Moyens logistiques :

- Salle de formation
- Tableau blanc ou tableau papier
- Vidéo projecteur

Méthodes et modalités d'évaluation

Contrôle du savoir-faire des stagiaires



Durée

14.00 Heures **2** Jours